

Concevoir et conduire un projet fédéral d'éducation par le sport: L'exemple de l'Union Nationale Sportive Léo Lagrange.

Philippe NICOLINO, Délégué Fédéral, Union Nationale Sportive Léo Lagrange
(UNSLL)

La fonction éducative et sociale du sport est un sujet qui depuis quelques années fait couler beaucoup d'encre et de salive. Cela fait maintenant des siècles que la croyance populaire donne au sport des vertus éducatives et sociales. Depuis la loi « Buffet », les fonctions éducatives et sociales du sport sont inscrites dans le marbre des textes qui régissent le sport en France. Le sport est qualifié par bon nombre de sociologues et d'observateurs de « miroir de la société ». Les spécialistes de la question de la fonction éducative et sociale du sport s'entendent généralement à constater que cette dernière n'est ni une croyance ni une réalité spontanée. Le sport n'est ni éducatif ni social en lui-même, ce fait social est aussi porteur de contre-valeurs telles que la violence ou le racisme par exemple. La mise en œuvre de la fonction éducative et sociale du sport nous semble donc relever de la question du projet dans lequel nous l'inscrivons. C'est peut-être au regard de la cohérence entre le sens de ce projet, les moyens et les méthodes employés que l'on pourrait évaluer si la place et la fonction du sport ont réellement une pertinence sociale et éducative significative.

De ce fait, il semble nécessaire de nous interroger d'une part sur la nature même du projet général dans lequel nous souhaitons utiliser le sport à des fins éducatives et sociales et d'autre part sur la mise en jeu du sport comme outil éducatif et social. En effet, la qualité de l'analyse initiale fondatrice du projet revêt une importance si la problématique que nous en retirons s'avère inexacte. Par exemple, les causes de la petite délinquance peuvent être essentiellement dues à des raisons d'inégalités économiques et non uniquement pour des raisons de carence éducative. Imaginer un projet de traitement de ce problème par une réponse uniquement éducative devient un non sens.

De la même manière, nous constatons que la pratique d'une discipline sportive telle qu'un sport de combat, peut développer l'agressivité d'une personne ou l'aider à la maîtriser. Peu de cadres techniques et pédagogiques peuvent garantir que le résultat souhaité sera atteint, ni décrire précisément les processus ou du moins les conditions à réunir pour rendre éducative une telle discipline sportive. Il nous faut accepter et appréhender avec humilité ce décalage entre le discours et la réalité de la fonction éducative et sociale du sport.

C'est peut-être dans une double logique de conception méticuleuse consistant à concevoir un projet réaliste et en maîtrisant la pédagogie d'une activité complexe que nous pourrions aboutir à une mise en œuvre effective de la fonction éducative et sociale du sport. En ce sens, la conception d'un projet fédéral centré sur cette question devient une ambition, un objectif et un réel challenge.

La conception d'un projet d'éducation par le sport à l'échelle d'une fédération suppose d'avoir une vision globale de la société, voire un projet de société. C'est le cas de l'UNSLL qui œuvre dans le périmètre d'activité d'une fédération d'éducation populaire, la Fédération Nationale Léo Lagrange. Cette fédération, depuis plus de 50 ans, regroupe des associations et des personnalités qui ensemble construisent et conduisent un projet éducatif, fondé sur les valeurs particulières d'un mouvement de jeunesse et d'éducation populaire. Le droit à l'éducation pour tous tout au long de la vie, la laïcité ou la valorisation de la jeunesse sont autant de valeurs et de principes qui guident les actions du mouvement Léo Lagrange. Parallèlement à ces valeurs, c'est aussi un mode organisationnel -la fédération

d'associations- et un mode de fonctionnement -la loi 1901- qui structurent la conception, la conduite et la rénovation d'un projet fédéral et fédérateur.

Cette culture de la construction et de la conduite collective d'un projet commun n'est pas neutre pour l'UNSL, qui en reprend la méthode et les analyses dans son domaine d'activité. De ce fait, le projet fédéral de l'UNSL ne déconnecte pas le public à qui elle s'adresse de sa réalité sociale. L'enfant, le jeune ou la famille sportive sont avant tout un écolier, un étudiant ou un chômeur, des habitants des campagnes ou des villes. La réalité sociale et économique de nos publics ne doit pas être occultée dans nos analyses et dans nos façons d'agir. C'est donc assez naturellement que les principaux acteurs d'une fédération sportive posent une analyse dépassant les frontières du sport, aussi larges soient-elles, pour construire un projet où le sport devient un outil de transformation sociale. Concrètement, les bénévoles et les professionnels qui conduisent un projet fédéral pour la mise en œuvre de la fonction éducative et sociale du sport, conçoivent des projets pédagogiques centrés sur des questions éducatives et sociales, telles que l'emploi, la réinsertion sociale, la lutte contre l'échec scolaire ou la lutte contre le racisme par exemple.

Pour sa part, l'UNSL a choisi de traiter certaines dérives du sport telles que le dopage, la violence, les incivilités ou encore l'intolérance et le racisme. Ce choix, bien que naturel au sein de l'UNSL pour les raisons évoquées précédemment, fait l'objet d'une double opposition.

D'une part, une opposition externe, qui conduit certains acteurs du mouvement sportif à considérer qu'une fédération sportive multisports, non olympique, dépendant d'une fédération d'éducation populaire, n'est pas compétente par exemple pour agir contre le dopage, d'autant plus contre le dopage des enfants, sujet tabou encore aujourd'hui. Les fédérations sportives telles que l'UNSL sont parfois reléguées par le mouvement sportif français au simple rôle récréatif ou de passerelle vers les fédérations centrées sur le sport de compétition.

D'autre part, une opposition interne, dans la mesure où certaines associations sportives membres du mouvement Léo Lagrange ne sont pas toutes convaincues du bien-fondé du projet fédéral. En effet, le système sportif français impose la plupart du temps aux associations sportives d'être à la fois adhérentes à la fédération agréée par le gouvernement pour l'organisation d'une discipline, notamment pour la compétition, et à une fédération reconnue et agréée quant à elle pour son action éducative et sociale. Il nous faut donc expliquer et convaincre à l'interne comme à l'externe que la banalisation du dopage est une réalité touchant toutes les catégories de pratiquants, quel que soit le niveau de pratique, l'âge et le niveau social. Il nous faut par exemple expliquer que la problématique du dopage relève en grande partie de la question des conduites addictives.

De ce fait, les problèmes auxquels nous nous attaquons ne sont pas uniquement des problèmes exclusifs au mouvement sportif. Leur résolution suppose une approche et des méthodes que le mouvement sportif traditionnel ne possède ou ne souhaite pas toujours.

C'est sur la base de ces principes que l'Union Nationale Sportive Léo Lagrange agit depuis plus de 20 ans. Cette contribution se propose de relater comment une fédération sportive a conçu et conduit un projet fédéral centré sur l'éducation par le sport. Notre expérience n'a pas d'autre ambition que de susciter le débat, voire des vocations.

La singularité d'une fédération sportive centrée sur la fonction éducative et sociale du sport.

L'Union Nationale Sportive Léo Lagrange est une fédération sportive affinitaire, multisports, agréée par le ministère des sports, membre de la Fédération Nationale Léo Lagrange.

Ces trois qualificatifs définissent la singularité d'une fédération du sport pour tous, agissant au sein d'une fédération de jeunesse et d'éducation populaire : la Fédération Nationale Léo Lagrange (FNLL).

Etre « affinitaire » signifie d'agir en référence à un projet de société. Pour l'UNSLLL il s'agit de s'inscrire dans le projet de la FNLL, tel qu'énoncé dans sa déclaration de principe. S'inscrire dans le projet de la FNLL suppose pour l'UNSLLL d'en partager les valeurs, de contribuer à l'enrichissement du projet fédéral du mouvement et de participer à la mise en œuvre de ce projet dans le domaine des activités physiques et sportives. La déclaration de principe de la Fédération Léo Lagrange prône notamment le développement de la tolérance, de la solidarité, l'accès à la culture et de toutes les activités éducatives. Pour le mouvement Léo Lagrange, le rapprochement et la promotion des femmes et des hommes, dans un esprit de compréhension réciproque et d'amitié fraternel doit contribuer à l'avènement d'une société de progrès, juste, humaniste, laïque et républicaine.

Etre « multisports » signifie agir dans l'ensemble du domaine des activités physiques et sportives en considérant que l'épanouissement personnel des femmes, des hommes et des enfants passe par la possibilité de pratiquer diverses activités physiques et sportives. L'UNSLLL se doit donc de rendre ces pratiques sportives accessibles au plus grand nombre, dans le respect de leur intégrité physique et morale. De plus, être « multisports » implique de créer les conditions de coexistence entre des différentes dimensions des activités sportives, récréatives, de loisir, de découverte, d'initiation ou de compétition en privilégiant leur fonction éducative et sociale.

Etre « agréée » par le Ministère des Sports signifie d'être officiellement reconnue comme une fédération sportive de plein exercice, participant à la mise en œuvre du service public du sport tel que précisé dans la loi 84-610 du 16 juillet 1984 modifiée.

Une expertise issue d'un empirisme méthodique, reflet Léo Lagrange du positivisme.

L'Union Nationale Sportive Léo Lagrange se positionne depuis plus de vingt ans au sein du mouvement sportif, comme une fédération active en matière d'éducation par le sport tant sur le plan de la réflexion que celui de l'action de terrain. Elle apporte son expertise au sein de son réseau mais aussi aux institutions publiques, dans différents champs d'intervention liés à la fonction éducative et sociale du sport. Cette compétence s'est construite progressivement en pilotant des dispositifs d'insertion et d'éducation par le sport pour le compte de collectivités locales, dans le cadre de la plupart des dispositifs de financements publics et ce sur l'ensemble du territoire national. Depuis 5 ans, l'UNSLLL travaille régulièrement en partenariat avec des groupements d'entreprises privées dans le cadre de la réinsertion sociale des détenus. C'est sur la base de ces actions s'adressant à des publics aux problématiques des plus variées, demandant des montages administratifs complexes, que l'UNSLLL a construit et formalisé ses méthodes pédagogiques propres. Nous pouvons donc parler d'un empirisme méthodique dans le sens où la plupart des projets imaginés et réalisés a permis de vérifier et de formaliser nos hypothèses d'action et nos méthodes de travail.

L'UNSLL a aussi conduit des actions de réflexion et de recherche en associant à ces travaux des praticiens et des chercheurs s'intéressant au domaine de la fonction éducative et sociale du sport. C'est en 1989, à Epinay sur Seine, que fut organisé le premier colloque sur le thème de la prévention de la délinquance par le sport. Le colloque de Villeurbanne de 1991 a fait date dans la vie de l'UNSLL car il illustre parfaitement, dans sa conception et son déroulement, cette démarche de construction de la pensée et de la méthode de l'UNSLL. Ce colloque fut conçu en organisant des échanges entre des chercheurs et des praticiens de l'insertion par le sport.

La capacité d'expertise de l'UNSLL s'appuie donc sur 2 piliers indissociables, « concevoir » et « agir » : « concevoir » une méthodologie souvent empirique, mais toujours expérimentée, évaluée pour aboutir à une efficacité avérée, et « agir » par des actions concrètes, directement issues de nos réflexions et de nos expérimentations. C'est cette double position de concepteur associée à celle d'opérateur qui caractérise l'identité de l'UNSLL, fédération du sport pour tous, social et éducatif.

Une méthodologie spécifique pour la mise en oeuvre du rôle éducatif du sport.

Comme nous l'avons évoqué précédemment, la pratique sportive peut avoir une influence structurante en terme d'éducation et de socialisation. Mais le sport est aussi un « fait social global », véhiculant, produisant et reproduisant les dérives de la société dans laquelle il évolue. Porteur de valeurs et de contre valeurs, le sport fut et reste instrumentalisé. Fort de ce constat, nous préférons distinguer ce qui est du fait social, « le sport », de ce qui est de l'outil potentiellement éducatif, « les activités physiques et sportives ». Ainsi, l'UNSLL aborde et développe l'ensemble de ses actions par l'élaboration préalable d'un diagnostic et d'un projet pédagogique qui doivent être partagés par l'ensemble des partenaires engagés dans l'action. Il s'agit ensuite d'adapter les activités physiques et sportives aux objectifs du projet et non l'inverse.

La démarche de projet est donc au centre de la démarche. Celle-ci se distingue par la spécificité de ses méthodes pédagogiques, qui appréhendent le public ciblé comme potentiellement capable de résoudre ses propres difficultés. C'est enfin par un processus d'adaptation des activités physiques et sportives, tant du point de vue de leur expression que de leur représentation, que la démarche se caractérise. Il ne s'agit pas de proposer des actions où la pratique sportive devient l'objectif central, car porteuse en elle seule de la solution. La pratique des sports de combat sans projet précis, conduite par un encadrement animé par le seul désir d'une progression technique de son public, peut tout aussi bien développer le contrôle de soi et le respect d'autrui que l'inverse. Il s'agira de conduire des projets où les activités physiques et sportives deviennent des outils, des supports pour réaliser des objectifs éducatifs avant tout. Ceci suppose de concevoir des situations spécifiques appelées « situation problème » que l'apprenant devra résoudre en puisant à la fois dans ses ressources mais aussi en les unissant à celles des autres dans certains cas.

La mise en situation problème est une méthodologie assez répandue chez les éducateurs sportifs. Mais bien souvent les capacités recherchées ou développées restent celle dévolues à la progression technique du public afin de l'amener à la compétition.

Concevoir des projets centrés sur des objectifs éducatifs ou sociaux, puis adapter la pratique physique et sportive à ces derniers n'est pas une démarche naturelle et répandue chez les animateurs et les éducateurs sportifs. Cette méthodologie est pourtant le premier garant de la réussite éducative d'un projet socio sportif.

La notion d'objectif et de projet éducatif.

Comme nous l'avons proposé plus haut, la mise en œuvre de la fonction éducative du sport suppose de poursuivre en priorité un objectif éducatif. La majorité des clubs sportifs traditionnels est essentiellement mobilisée par des objectifs de performance sportive qui, sans abandonner les objectifs éducatifs, les relèguent souvent en second plan. La question est donc de concilier les objectifs sportifs et les objectifs éducatifs, ce que le système fédéral, les parents et les pratiquants eux-mêmes, ne favorisent pas toujours. Le cœur du projet d'un club sportif, reposant majoritairement sur l'élévation de son rang fédéral, la nature des formations des cadres techniques et la culture dominante de la compétition dans le mouvement sportif français sont autant d'obstacles au travail éducatif des clubs. De plus, même si la question de la fonction éducative du sport devient une priorité nationale et locale, les principes qui fondent le financement du sport en France limitent considérablement l'engagement du mouvement sportif dans ce type d'action.

Nous observons deux obstacles qui freinent certains clubs sportifs, de leur comité et de leur ligue dans leurs souhaits et leur capacité à concevoir et mettre en œuvre des projets socio sportifs éducatifs. Tout d'abord un obstacle culturel. Comme nous l'avons évoqué précédemment, bon nombre d'encadrants et de dirigeants sportifs pensent que la pratique sportive est en elle-même éducative et sociale. Cette croyance reste profondément ancrée dans le monde sportif français, croyance souvent relayée, voire légitimée, par bon nombre de responsables politiques. Ensuite, l'expression d'une volonté ne suffit pas pour concevoir et conduire un projet d'éducation par le sport. Encore faut-il formaliser cette intention dans un projet qui, comme le projet sportif du club, précise les priorités et les objectifs à atteindre dans ce domaine. Il ne s'agit en fait, que de réaliser un document de la même nature qu'un projet sportif de club ou qu'un projet pédagogique de centres de vacances ou de centres de loisirs. Certes, l'exercice est peut être nouveau pour un club et les formations fédérales et d'Etat dans ce domaine ne sont pas toujours adaptées, mais le niveau de formation des cadres techniques du sport n'est pas inférieur à celui des animateurs de centres de vacances.

Mais cette capacité technique à rédiger un projet réaliste construit sur la base d'objectifs réalisables et surtout évaluables n'est pas massivement détenue par le monde sportif. Certains estiment ce travail inaccessible pour un club sportif. On observe pourtant de plus en plus sur le terrain l'émergence de projets d'éducation par le sport. La capacité à construire des projets sportifs à volonté sociale et éducative existe bien mais ne semble maîtrisée et réalisée que par une minorité d'acteurs de terrain. C'est sur la base de ce constat, que l'UNSLL a engagé un travail de conception de programmes et d'outils spécifiques à la mise en œuvre de la fonction éducative et sociale du sport.

La problématique de la continuité et de l'ancrage du projet et des actions.

La formalisation des intentions éducatives ne suffit pas à garantir la fonction éducative et sociale du sport. L'acte éducatif doit s'inscrire dans le temps et proposer une continuité. Cette continuité consiste d'une part à construire et à réaliser des plans ou des programmes d'actions permettant la réalisation de l'objectif principal. La nature et les objectifs propres à chacune des étapes doivent servir l'objectif principal du projet et être évaluables. C'est la cohérence des différentes étapes ou phases du projet et leur lien avec l'objectif général du projet qui garantiront la continuité éducative du projet. D'autre part, la continuité du projet consiste aussi à agir dans une durée permettant d'observer des changements de comportement ou d'attitude. Tout comme dans le domaine de la performance sportive, la

fonction éducative et sociale du sport ne peut s'exercer que dans une durée minimum, prenant en compte par exemple le rythme de vie et de développement de l'enfant ou de l'adolescent.

L'ancrage d'un projet d'éducation par le sport, consiste à ce que les actions développées se fassent dans le prolongement d'autres projets dépassant le simple domaine du sport en lui-même. Actionner la fonction éducative et sociale du sport consiste à agir dans le cadre de politiques sociales et éducatives globales. Ces politiques prennent en compte l'ensemble de la dimension de l'être humain et de son environnement. De plus, les politiques sociales et éducatives publiques se mettent en œuvre à travers des dispositifs et des programmes souvent réalisés dans des environnements tels que l'école, la famille, la formation professionnelle ou les structures socio-éducatives par exemple. La conception et la réalisation d'un projet à vocation sociale ou éducative doivent être le prolongement dans le domaine du sport de ces politiques plus généralistes. Les projets sportifs à vocation socio-éducative doivent être la concrétisation dans le champ du sport d'un projet socio-éducatif global. En ce sens, le projet fédéral de l'UNSL est la déclinaison sportive du projet éducatif du mouvement Léo Lagrange dans son ensemble. Se référer à un projet global ou aux dispositifs des politiques publiques sociales et éducatives ne signifie pas de s'y assujettir.

C'est là, par exemple, l'un des enjeux de l'engagement du mouvement sportif dans les contrats éducatifs locaux. Les clubs sportifs, les ligues et les comités de bon nombre de fédérations sportives éprouvent de réelles difficultés à participer aux contrats éducatifs locaux. Ceci s'explique parfois par la méconnaissance de ces dispositifs par le monde sportif de base, mais surtout parce qu'il n'est pas naturel pour le mouvement sportif d'infléchir ses manières de penser et d'agir pour répondre à d'autres logiques que la leur. Les évaluations réalisées par le Ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Vie Associative révèlent la modestie de la contribution du mouvement sportif aux CEL et aux opérations Ville Vie Vacances par exemple.

La question des compétences et de la formation.

La mise en œuvre du rôle éducatif du sport suppose que les différents acteurs possèdent des compétences spécifiques dans le domaine social et éducatif. Ces compétences ne sont généralement pas délivrées dans les formations d'Etat du monde du sport. De même, les formations fédérales, tout comme les formations d'Etat, abordent peu la fonction éducative du sport, du moins dans ses aspects pratiques et méthodologiques. Seules quelques fédérations multisports ont entrepris une démarche de qualification de leurs cadres, spécifique à la fonction éducative et sociale du sport.

Les formations fédérales qualifiantes sont principalement conçues pour former des cadres capables d'initier ou de perfectionner le public à la discipline sportive concernée, elle-même très codifiée et figée. On éduque l'enfant au sport. Les objectifs éducatifs, tel que le développement de la sociabilité, l'éducation sanitaire et alimentaire ou la citoyenneté, sont soit relégués, soit pris en compte dans l'unique but de la performance sportive au sens fédéral du terme. Bien sur, le discours affiché de bon nombre de fédérations sportives semble contredire cette affirmation. Beaucoup considèrent la pratique sportive en club sous l'encadrement fédéral traditionnel suffisant pour remplir un acte éducatif. Or, les qualifications réellement détenus par les cadres techniques en face à face avec les publics sont essentiellement centrées sur l'initiation et la progression technique des publics. Elles sont en fait assez éloignées des compétences nécessaires à la conduite d'action d'éducation, de socialisation ou de réinsertion. Les publics touchés par la fonction éducative et sociale du sport sont minoritairement encadrés par des titulaires de brevets d'état ou de

formation supérieures au niveau IV. De plus, les compétences spécifiques nécessaires à la mise en œuvre de la fonction éducative et sociale du sport ne sont pas au cœur des programmes des formations actuelles qui qualifient les cadres fédéraux et d'Etat.

En ce sens, la mise en œuvre des brevets professionnels constitue un enjeu important pour le développement de la fonction éducative du sport. Il en va de même pour les formations fédérales. Actuellement, certaines fédérations prennent des initiatives en ce sens.

L'UNSL pour sa part conduit des actions de qualification de ses animateurs en accompagnant systématiquement d'une formation la diffusion de ces outils pédagogiques.

La notion de co-éducation.

La mise en œuvre de la fonction éducative du sport doit aussi s'inscrire dans un espace éducatif partenarial. L'Union Nationale Sportive Léo Lagrange agit quotidiennement selon le principe de co-éducation. Cette formule de travail consiste à associer systématiquement différents partenaires éducatifs, du champ du sport ou non, pour la conception et la mise en œuvre des actions.

Cette démarche demande un investissement humain et institutionnel de départ et permet rapidement ensuite de mutualiser des compétences, de construire des langages et des méthodes pédagogiques plus aiguisés.

Cette méthode permet aussi au public de mieux faire la translation entre ce qui est acquis dans le domaine du sport, pour l'utiliser dans le reste de sa vie sociale. La cohérence et la continuité des discours des encadrants sont des gages de réussite de toute action éducative. La co-éducation n'est pas une démarche naturelle. Il existe autant de culture de travail que de partenaires agissant pour la fonction éducative et sociale du sport. Par exemple, les animateurs des centres d'animations socio éducatifs ont une approche volontariste du public. Ils n'hésitent pas à aller à la rencontre des jeunes des cités pour nouer un contact et engager une relation régulière notamment avec ceux qui sont le plus en voie de marginalisation. Ce n'est pas le cas des éducateurs de prévention qui eux se basent sur l'expression d'une demande des jeunes pour engager un travail avec ces derniers. De même, les éducateurs sportifs municipaux sont plutôt habitués à travailler avec un public dit captif et volontaire pour la pratique sportive. Ces différentes approches et conception de l'action éducative ne s'harmonisent pas aisément dans une démarche co-éducative. Mais c'est bien par l'enrichissement de ces approches et la mutualisation des différents savoir-faire que l'acte éducatif devient plus riche, plus pertinent et plus efficient.

La co-éducation s'entend aussi par la volonté d'associer des acteurs éducatifs particuliers que sont les parents. Cette problématique est complexe, mais l'ensemble des professionnels de l'éducation formelle ou informelle s'entend à constater que tout acte éducatif ne peut se faire en totale opposition ou contradiction avec le milieu familial des sujets concernés. Mais si ce constat est relativement partagé, la difficulté d'associer les parents est bien réelle. Les obstacles sont nombreux, tant sur le plan culturel que méthodologique. Les publics en voie de marginalisation sont souvent en situation de rupture familiale. Le regard porté sur les parents, par les travailleurs sociaux ou les enseignants, les fragilise ou les culpabilise. Responsables, coupables, victimes, dépassés, autant d'attributs qui ne facilitent pas leur engagement dans une démarche éducative. Pour sa part, l'UNSL expérimente différentes stratégies de travail avec les parents et initie des actions favorisant la pratique sportive en famille.

La question de l'évaluation.

La mise en œuvre de la fonction éducative du sport suppose aussi de se poser la question de l'évaluation. Du point de vue de la méthode et des critères, les attitudes et les comportements ne se mesurent pas de la même manière et avec les mêmes indicateurs que la performance sportive. En effet, il n'est toujours pas facile pour un club de définir des indicateurs de socialisation ou de sociabilité et encore moins dans le cadre d'une démarche de prévention. Si la notion d'enfant sportivement éduqué est éventuellement définissable et mesurable, celle d'un adolescent « conscientisé » des dangers de l'alcool et du tabac par exemple est plus complexe à établir. Il est aussi difficile de mesurer le réel impact que l'action éducative, réalisée dans le domaine du sport, produira dans la vie quotidienne des individus. Il est tout aussi difficile de déterminer la place et le rôle qu'a joué la pratique sportive dans ce processus.

Cette difficulté ne doit pas pour autant compromettre l'engagement du mouvement sportif dans sa volonté de contribuer à l'éducation de ceux qu'il regroupe. Il s'agit de réfléchir à la manière d'évaluer les actions sous l'angle éducatif, en référence à des objectifs pédagogiques précis et réalistes.

Par exemple, le développement de l'entraide et le développement de la solidarité sont des objectifs pédagogiques que le sport peut prendre à son compte, par des activités sportives spécifiques. La place de la performance motrice ne doit ni être première et exclusive, ni être occultée. Elle doit être replacée dans un système mixant les indicateurs d'évaluation de la performance sociale et comportementale et ceux de la performance motrice. Il faut alors mesurer à la fois la performance dans une course ou un tournoi et le niveau de solidarité et d'entraide.

L'UNSLLE a mis au point des méthodes et des outils d'évaluation spécifiques à la question de l'évaluation de la performance sociale dans ses programmes pédagogiques. Mais il y a là encore un vaste domaine d'expérimentation et de formalisation.

La question de valorisation des attitudes positives.

Si les actes de violence et d'incivilité sont répréhensibles et réprimés, il nous semble que les comportements civils et sociables doivent être valorisés. Il n'est pas impossible de mettre en valeur le « civilement correct » et le « non violent » en opposition aux modèles négatifs, régulièrement médiatisés et politiquement récupérés. Ceci suppose de créer les conditions de cette mise en valeur avec la recherche d'un impact le plus significatif possible sur le public. Il est regrettable que lors des rencontres sportives, la médaille de l'esprit sportif soit trop souvent décernée à l'équipe qui était la moins forte, ou à celle qui s'est déplacée du plus loin. Ceci contribue à faire la place belle à « la gagne à tous prix ». Nous avons observé que beaucoup d'adultes, principalement les parents, étaient autant sensibles aux résultats sportifs qu'à la manière de les obtenir. De plus, notre expérience de plus de cinquante ans de travail en direction des jeunes et des adolescents de toutes origines nous démontre encore aujourd'hui que la jeunesse n'est pas obnubilée par la victoire à tous prix, mais était beaucoup plus attirée par le jeu et la rencontre de l'autre. Plus récemment, des études menées par différents sociologues corroborent nos observations.

La question de la valorisation des attitudes positives rencontre deux difficultés. La première difficulté est celle de la méthode. Celle-ci se doit donc d'associer des critères de performance motrice et tactique à des critères de performance sociale. Gagner, mais pas n'importe comment ni à n'importe quel prix. Ainsi, il est plus facile de concevoir des rencontres et des règlements parallèles aux rencontres officielles standards, plus simples à

concevoir, mais qui ont pour conséquence de dévaloriser les pratiquants relégués dans des sous rencontres. De plus, le réflexe de recourir à des indicateurs « négatifs » consistant à déclarer fair-play ceux qui ont le moins de pénalités, ne contribue pas à exprimer et légitimer les attitudes positives. Plutôt qu'une approche de valorisation par défaut, enlever des points et rétrograder les fautifs, l'UNSLLE propose et utilise une approche par capitalisation des gestes et des attitudes positives. Par exemple, en plus du score traditionnel d'une rencontre sportive, des points de bonus peuvent compléter la performance collective ou individuelle et agir sur le classement.

La deuxième difficulté est plus politique et culturelle. Le système et les normes réglementant et structurant les rencontres sportives sont nés à une époque où les enjeux de société n'étaient pas les mêmes qu'aujourd'hui. C'est au début de l'ère industrielle que le sport a pris la dimension sociale que nous connaissons aujourd'hui. On disait à l'époque que la pratique d'un sport révélait la qualité de l'éducation d'un individu. Il fallait donc posséder une parfaite éducation pour être en capacité de pratiquer un sport. La démocratisation du sport et sa dimension universelle l'ont conduit à se structurer avec l'apparition des fédérations nationales et internationales. Elles ont alors édicté les premières normes et les premiers règlements. Nous héritons de ce passé une pratique sportive très de normée et standardisée, même règlement, même dimension de stade, même dimension du ballon. Aujourd'hui, ces règles et ces normes évoluent pour satisfaire les exigences du spectacle sportif plutôt que celles de la fonction éducative et sociale du sport. De ce fait, changer les règles d'un sport pour réaliser des objectifs éducatifs n'est culturellement pas admis. Par exemple, l'UNSLLE comme d'autres fédérations de l'éducation par le sport, conçoit qu'un match de football peut se jouer à 10 contre 12 par nécessité d'équilibrer des rapport de force. De même, il nous semble intéressant que différentes équipes construisent et adaptent les règles de leur championnat au fur et à mesure de son déroulement. Cette démarche n'est pas culturellement dominante dans le mouvement sportif. Le modèle normatif dominant nous semble un réel obstacle à la mise en œuvre de la fonction éducative et sociale du sport.

La démarche endogène.

Notre expérience de terrain, nous amène à constater quotidiennement la limite des discours incantatoires dans le domaine de la lutte contre la violence et les incivilités dans le sport. Il est bien sûr utile, voire indispensable, de rappeler régulièrement la règle et son esprit ; ceci répond au besoin permanent de sensibilisation des personnes concernées par ce problème. Cette action de sensibilisation est une des composantes d'une démarche de prévention, elle est nécessaire, indispensable, mais pas suffisante. Trop souvent on en reste là, on se contente de rédiger des chartes et des règlements, qui sont pour certains inadaptés aux publics visés. L'UNSLLE propose depuis plusieurs années d'accompagner les actions de sensibilisation, d'actions, de prévention, et de traitement de certains comportements déviants. Ces actions sont basées sur un principe simple : c'est en conscientisant et en développant les capacités des individus à se contrôler et à résister aux mauvaises influences de leur environnement, que nous aboutirons à une prévention efficace. En effet, nous pensons qu'il ne suffit pas de rappeler régulièrement la règle pour que celle-ci soit assimilée et mise en pratique. De plus, dans le cas des incivilités et de la violence, il n'est pas toujours possible de définir la même règle de conduite pour tous. Beaucoup d'équipes éducatives ont tenté de définir des critères d'incivilité ou de violence. Mais cette méthode rencontre vite des limites. Ce qui peut être vécu violemment par certains ne l'est pas forcément par d'autres. C'est le cas notamment des moqueries, des invectives ou des insultes. Chaque individu a sa propre appréhension de ce type de phénomène, du fait de sa culture et de son histoire.

Certains peuvent se sentir agressés ou offensés par des comportements jugés anodins par d'autres. Ces observations nous ont amené à réfléchir par une démarche plus endogène, qui consiste à accompagner le public concerné à se construire une « sociabilité consciente de circonstance », c'est-à-dire à ses propres arguments et ses propres réponses, plutôt que de reproduire une « sociabilité mécanique et dogmatique » conduisant à des attitudes qui leur sont étrangères. Notre expérience nous a donc conduit à travailler à partir de la réalité, vécue ou pensée par l'individu, à partir de son patrimoine social et comportemental et surtout de son potentiel personnel. Mis en « situation problème », le sujet devra proposer des solutions, qui, plusieurs fois reproduites dans des contextes différents, lui feront acquérir une sociabilité de circonstance, comme un sportif ou un comédien trouvera son style.

Quelques exemples de programme et d'action.

Le théâtre forum comme outil de prévention contre les dérives du sport.

« Conduite sportive » est une action de prévention contre la triche la violence et le dopage dans le sport destinée aux jeunes à partir de 13 ans, ainsi qu'à tous les adultes qui les entourent (dirigeants, entraîneurs, animateurs, parents). Cette animation peut regrouper jusqu'à 150 participants, au-delà, l'interactivité perd de son intérêt pédagogique.

Conduite Sportive n'est pas un spectacle, il s'agit d'une animation interactive de type théâtre forum qui permet aux spectateurs d'être acteurs. C'est un outil pédagogique de prévention dont la programmation demande à être préparée avec l'ensemble des partenaires, c'est-à-dire les dirigeants et les éducateurs sportifs qui accompagnent les jeunes, l'animateur de séances et le public. Cette préparation se réalise en amont, par une sensibilisation des adultes consistant à leur présenter le principe du théâtre forum, à les sensibiliser à la démarche pédagogique. Cette démarche permet aux accompagnateurs de mieux mobiliser les jeunes, d'affiner leur rôle pédagogique et de prévoir la continuité pédagogique de l'action. De plus, et de manière accessoire, cette préparation permet aussi de réunir les conditions matérielles et logistiques de mise en œuvre.

La démarche de prévention interactive est encore une nouveauté dans le milieu sportif. Une information détaillée est parfois nécessaire pour sensibiliser les adultes concernés à cette démarche. L'objectif de la démarche éducative est de susciter une réflexion dans les espaces même de la pratique sportive. En effet, conduite sportive doit se dérouler dans un espace sportif, c'est-à-dire un gymnase de préférence. L'organisation de cette animation dans un théâtre, un amphithéâtre ou une salle polyvalente ne contribuerait pas à encren cette action dans le monde sportif.

Cette démarche pédagogique spécifique consiste à créer une dynamique de réflexion par la participation active et ludique des spectateurs qui sont invités à devenir acteurs à certains moments dans la séance. Les jeunes, et les adultes le cas échéant, sont invités, à prendre position pour lutter, à exprimer ses propres solutions et utopies et à illustrer un comportement « citoyen » contre les dérives de la pratique sportive.

Le déroulement de cette animation se déroule en cinq phases alternant des scènes jouées par des comédiens professionnels et des forums interactifs invitant le public à participer.

Dans un premier temps, un premier contact entre les comédiens et les spectateurs permet de supprimer l'espace spectateur/acteurs professionnels et de placer le spectateur en position active. Cette étape permet de présenter les règles du jeu de l'animation et d'évoquer les notions qui seront abordées pendant la séance : l'encouragement, le respect des autres, la souffrance et le plaisir.

Dans un deuxième temps, les comédiens jouent une scène portant sur l'histoire de 3 personnages qui se sont donné rendez vous pour un footing. Ils échangent et opposent leur

point de vue sur les thèmes suivants : compétition et désir de se dépasser avec convivialité et respect, la santé et le dopage.

Le troisième temps est consacré au Forum n°1. Ce forum consiste à recueillir l'avis des spectateurs, en priorité les jeunes, sur ce qu'ils ont vu et entendu. Ils sont invités à modifier l'histoire en apportant leurs solutions, utopies, réflexions... Ils viennent alors sur scène pour improviser avec les comédiens.

Dans un quatrième temps, les comédiens jouent une scène présentant un cas concret de relations humaines avec 4 personnages qui échangent et opposent leurs points de vue pour endiguer la violence et résister à la pression des entourages.

Le cinquième temps est consacré au Forum n°2. A cette étape de l'animation les adultes sont aussi invités à venir sur scène.

Cette alternance passive et active permet aux jeunes de se sensibiliser à un message et surtout de l'intérioriser et de se l'approprier dans la phase participative. Bien sur, tous les jeunes ne sont pas volontaires pour participer et donner la réplique aux comédiens. On assiste alors à divers types de comportements. Certains jeunes sont spontanément intéressés par la démarche et motivés pour jouer les comédiens. Toutefois, ils sont très vite confrontés à la difficulté de construire et de tenir une argumentation solide face à des partenaires de scènes qui sont habitués à les accompagner pour les aider à formuler leurs idées. Ceci incite souvent dans un deuxième temps les jeunes moins téméraires à participer. Soit certains emboîtent le pas de leurs camarades, soit ils expriment leurs idées et leurs arguments à leur voisin qui lui viendra les exprimer sur scène. L'intérêt de cet exercice consiste à mettre les jeunes en face du problème et à imaginer et construire leur propre réponse. Ils sont alors contraints d'analyser le problème, ils construisent ou tentent de construire alors leur propre point de vue. Ils se positionnent, étayent et parfois confortent leur champ de valeur. Face à la difficulté de construire une réponse crédible, ils se retrouvent confrontés à la réalité du problème, à sa complexité car ils constatent qu'il n'existe pas de réponse toutes faites.

Une formation « pratique sportive et initiation à l'arbitrage » pour la réinsertion des détenus.

La réinsertion des populations placées sous main de justice (PPSMJ) suppose que cette dernière soit capable et disposée à construire un projet de réinsertion. Nous avons conçu une formation que nous conduisons dans différents établissements pénitentiaires, avec comme finalité de permettre aux stagiaires, quelque soit leur régime d'incarcération (prévenus en attente de jugement ou détenus jugés), de se construire un autre projet de vie. Cette formation, conduite dans le cadre du droit commun de la formation professionnelle est essentiellement basée sur le développement de la sociabilité des stagiaires, c'est-à-dire sur leur capacité à endosser et à assumer différents rôles sociaux.

Le rapport à la règle constitue « le fil rouge » de la formation. Il se décline dans le domaine de l'arbitrage, du secourisme et de l'animation sportive. Cette appréhension de la notion de règle se fera de manière théorique et pratique.

Le but de cette formation est bien de permettre aux stagiaires de comprendre « la règle », de la restituer dans un contexte plus général que celui du sport, de la faire appliquer et surtout de l'appliquer soi-même. Ceci suppose des apprentissages techniques mais aussi une maîtrise de soi qui est transférable dans d'autres situations de la vie quotidienne et une meilleure gestion de soi et du groupe. Cela explique également le rôle de l'arbitrage.

La maîtrise de soi est un atout indispensable à la réalisation d'un parcours de réinsertion. C'est dans leur capacité à endosser et à réaliser des tâches d'arbitrage, de secourisme et d'animation sportive que les stagiaires pourront acquérir une meilleure maîtrise de soi. L'enjeu se situe ici dans le développement de la capacité des stagiaires à agir logiquement et consciemment et de se défaire le plus possible de l'influence négative d'un environnement.

Ce changement ne peut s'effectuer que si les stagiaires travaillent à la définition de leur projet professionnel. Les capacités et les compétences nécessaires pour réaliser des gestes de premiers secours, pour arbitrer un match de football ou pour animer une séance de sport sont directement transférables dans différents domaines professionnels. De plus l'obtention d'attestation de réussite dans les domaines de l'arbitrage, du secourisme et de l'animation sportive constituera probablement la première réussite dans le parcours d'apprentissage des stagiaires.

L'animateur de formation doit s'efforcer de favoriser au cours de chaque séance la prise de conscience, le contrôle et le développement des facteurs personnels de la conduite, tels que l'émotivité, la faculté de création, le courage, la volonté et l'aptitude à dominer sa victoire comme sa défaite.

La diversité des supports permet de mettre en évidence certains points communs à chaque sport à savoir :

- respect des règles, du partenaire et de l'adversaire
- nécessité d'avoir un certain bagage technique
- développement des capacités par un travail particulier
- compréhension de l'esprit du jeu
- importance de l'entraînement et d'une certaine hygiène dans la recherche de la performance
- prise en compte de l'aspect psychologique et physiologique dans la construction d'une séance

La formation comporte également des cours théoriques qui permettent d'accroître la connaissance des stagiaires et de modifier leur rapport à l'éducation et à l'apprentissage.

Les différents bilans que nous avons réalisés depuis plus de dix ans d'expérience montrent que dans ces conditions le sport peut avoir un rôle pacificateur de la détention en permettant aux PPSMJ de se défouler, de s'exprimer mais surtout de se construire en construisant leur avenir. Nous avons aussi observé que la pratique sportive pouvait être un support de réinsertion dans la mesure où la réalisation du projet sportif personnel d'un détenu permet d'aborder aussi son projet de réinsertion sociale.

La formation joue un rôle significatif dans la maîtrise de la violence en prison car elle implique le respect qu'il soit d'autrui, du matériel ou des consignes. Elle amène les stagiaires à une certaine prise de conscience laquelle se traduit dans différents domaines :

- le travail sur la règle et sur son acceptation permet de minimiser les sources de conflit quant au fonctionnement général de l'établissement.
- le travail sur l'expression leur montre d'autres possibilités de communication que la violence verbale ou physique. Ils intègrent que « se faire entendre n'est pas forcément parler le plus fort ou s'imposer à l'autre quelque soit le moyen ».
- le travail sur les gestes de secourisme leur permet de se réapproprier leur corps et de prendre conscience du corps de l'autre. Ils ont dès lors un autre rapport avec la violence physique et sont plus sensibilisés à leur intégrité physique et à celle d'autrui.

- le travail en groupe leur permet de devoir intégrer les règles du groupe et à prendre en compte l'autre qui fait aussi partie.
- le travail physique les invite à davantage de maîtrise et à ne pas s'emporter et à gérer la fatigue.
- le travail sur l'animation les responsabilise et dès lors ils se rendent compte que la violence n'est pas la solution en cas de conflit ou d'imprévus

Conclusion

La fonction éducative du sport ne s'exerce pas par la simple pratique d'une discipline, y compris encadrée et dans un club.

La mise en œuvre de la fonction éducative du sport suppose de réunir certaines conditions, telle que la formalisation d'un projet éducatif et un projet pédagogique, définissant des intentions et des actions s'inscrivant dans la durée, qui devront être réalisées en partenariat par des acteurs capables de mettre leur discipline au service d'objectifs éducatifs.

La question centrale de la qualification des cadres, professionnels ou bénévoles, se pose sous de nouveaux horizons. D'une part il s'agit de formaliser l'acte d'éducation par le sport et les compétences qu'il suppose et d'autre part de les réunir et de les manager pour chaque projet. La mise en œuvre de la fonction éducative et sociale du sport demande, comme nous l'avons démontré précédemment des compétences tant du point de vue pédagogique et didactique que sur le plan administratif et organisationnel. Celles-ci sont généralement détenues par plusieurs personnes ou plusieurs structures. Le travail en partenariat prend alors tout son sens. La question de la coéducation renvoie à la place des parents dans un acte éducatif conduit par des tiers. Les animateurs, les éducateurs spécialisés ou les éducateurs sportifs doivent inventer des stratégies de travail donnant une place aux parents, mais aussi au public.